

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 février 2012**

Décision n° **B-2012-2954**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Cession, à Alliade Habitat, de l'immeuble situé 35, rue Saint-Pierre de Vaise

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme David M.), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Bouju, Assi.

Absents non excusés : MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 février 2012**Décision n° B-2012-2954**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Cession, à Alliade Habitat, de l'immeuble situé 35, rue Saint-Pierre de Vaise**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2011-08-29-R-0327 du 29 août 2011, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un ensemble immobilier situé 35, rue Saint-Pierre de Vaise à Lyon 9°.

Il s'agit :

- d'un immeuble à usage d'habitation et de local professionnel, élevé de 3 étages sur rez-de-chaussée, composé de 8 logements, pour une surface utile de 435 mètres carrés, ainsi qu'un local en fond de parcelle et d'une cour, pour une surface utile totale d'environ 200 mètres carrés,

- de la parcelle de terrain de 805 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble,

le tout situé 35, rue Saint-Pierre de Vaise, étant cadastré sous le numéro 28 de la section BS.

Cette acquisition est réalisée pour le compte d'Alliade Habitat, qui réalisera des logements sociaux.

Aux termes de la promesse d'achat, Alliade Habitat qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter ledit bien, partiellement occupé, au prix de 953 820 €, conformément à l'avis de France domaine, et à rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 19 juillet 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à Alliade Habitat, pour un montant de 953 820 €, d'un immeuble situé 35, rue Saint-Pierre de Vaise à Lyon 9° en vue de la réalisation de logements sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O1750, le 10 octobre 2011 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 953 820 € ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 février 2012.